

Affaires courantes

des milliers d'électeurs d'Ottawa—Vanier ont bien voulu répondre à cette requête et qu'ils s'opposent violemment à l'imposition d'une taxe sur les biens et les services. Ils pensent que cette taxe sera difficile à administrer, sera injuste pour les familles pauvres et à revenu modique, et imposera des fardeaux énormes à la petite entreprise.

[Traduction]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de Burnaby et de Vancouver qui estiment que la taxe sur les produits et services proposée par le ministre des Finances est une forme injuste d'imposition parce qu'elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement n'a pas corrigé le régime fiscal injuste qui existe actuellement et qu'il essaie maintenant de taxer les livres et les périodiques, les coupes de cheveux, les couches, les cercueils et les combustibles pour le chauffage.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services et de réformer le régime fiscal de façon que les particuliers et les sociétés riches soient assujettis à un impôt minimum. Ils prient instamment le gouvernement de mettre fin à son projet de taxe sur les produits et services qui fera retomber le fardeau fiscal sur les Canadiens ordinaires, car il s'agit d'une taxe à la consommation à caractère régressif, et de procéder plutôt à une véritable réforme fiscale.

Bref, les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter la taxe sur les produits et services.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de Canadiens que la taxe sur les produits et services inquiète beaucoup.

Ils prient instamment le gouvernement de rejeter le projet de TPS, de réformer le régime fiscal de façon que les particuliers et les sociétés riches soient assujettis à un impôt minimum et de voir à ce que le public en général approuve la mesure qui viendra remplacer la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. Ils demandent au gouvernement de mettre fin à son projet de taxe sur les produits et services qui fera retomber le fardeau fiscal sur les Canadiens ordinaires, car il s'agit d'une taxe à la consommation à caractère régressif, et de procéder plutôt à une véritable réforme fiscale.

[Français]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, deux pétitions provenant respectivement de Matagami et de Chibougamau suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires, représentant des localités isolées, sont très inquiets et rejettent les recommandations de ce rapport qui auraient, entre autres, pour conséquence le renvoi de nombreux travailleurs.

Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne car la vie est difficile dans le Nord.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 175.

[Texte]

TAXES

Question n° 175—**M. Young (Gloucester):**

Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier a) les taxes d'accise existantes, b) les droits d'accise existants, c) la taxe de vente de neuf p. 100 préconisée dans le Document technique sur la taxe sur les produits et services une fois que cette taxe aura remplacé les taxes de vente existantes sur (i) le tabac (ii) les produits de boissons alcooliques (iii) les carburants de transport et, sinon, le gouvernement s'engage-t-il à maintenir ces taxes à leurs niveaux actuels, dans le cas des taxes et droits d'accise, et du niveau projeté de neuf p. 100 dans le cas de la taxe fédérale de vente préconisée par le gouvernement, et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention de récupérer la différence entre ses recettes actuelles provenant des taxes sur chacun de ces produits et les recettes prévues au titre de la taxe projetée sur les produits et services et quels seront les nouveaux niveaux des taxes d'accise, des droits d'accise ou de la taxe de vente fédérale pour chacun de ces produits?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): En vertu de la taxe proposée sur les produits et les services, l'alcool, le tabac et les carburants pour véhicules automobiles seront taxés au taux de 7 p. 100. De plus, des droits d'accise continueront de s'appliquer à ces produits. Compte tenu du déficit, il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que le gouvernement abandonne les recettes